

**Règlement particulier du jeu de loterie instantanée de La Française des jeux dénommé
« Le Trésor des Pyramides »**

NOR : FDJJ1929842X

**Article 1
Cadre juridique**

Le présent règlement particulier est pris en complément du règlement général des jeux de loterie instantanée de La Française des jeux disponible sur www.fdj.fr, dont les dispositions s'appliquent au présent jeu.

Le présent règlement s'applique aux émissions et codes jeux du jeu « Le Trésor des Pyramides » visés dans les avis correspondants.

**Article 2
Emissions de tickets et prix**

Chaque émission de tickets est répartie en blocs de 3 000 000 tickets. Le prix de vente du ticket est fixé à 5 euros.

**Article 3
Lots**

Pour chaque bloc, le tableau de lots est le suivant :

Nombre de lots	Montant du lot	Total
2 lots de	250 000 €	500 000 €
4 lots de	25 000 €	100 000 €
8 lots de	1 500 €	12 000 €
400 lots de	150 €	60 000 €
25 000 lots de	50 €	1 250 000 €
200 000 lots de	25 €	5 000 000 €
175 000 lots de	10 €	1 750 000 €
365 600 lots de	5 €	1 828 000 €
766 014 lots formant un total de		10 500 000 €

Le montant du lot indiqué dans le tableau ci-dessus correspond au lot global du ticket et peut correspondre dans certains cas à un cumul de gains liés à plusieurs zones de jeux gagnantes sur un même ticket.

**Article 4
Description du jeu**

4.1 Chaque ticket comporte trois jeux dénommés « Jeu 1 », « Jeu 2 » et « Bonus ».

4.2 « Jeu 1 »

- 4.2.1 Le « Jeu 1 » est composé de quatre zones de jeu représentées par quatre pyramides. Chaque pyramide comporte plusieurs lignes pour chacune desquelles est associée une case « Gain ».
- 4.2.2 Les éléments inscrits sous la couche grattable de chacune des quatre zones de jeu du « Jeu 1 » sont des symboles répartis en ligne horizontale, avec leur transcription en lettres. L'élément inscrit sous la couche grattable de chacune des cases « Gain » est une somme en euros, inscrite en chiffres avec sa transcription en lettres. Au total, il y a quarante-quatre symboles et onze sommes en euros à découvrir.
- 4.2.3 Le joueur gratte chacune des quatre zones de jeu du « Jeu 1 » et découvre des symboles et des sommes en euros, conformément au sous-article 4.2.2.
- 4.2.4 Le « jeu 1 » est gagnant lorsque le joueur découvre, sous la couche grattable de l'une des quatre zones de jeu du « Jeu 1 », trois symboles identiques alignés sur une même ligne horizontale. Le joueur remporte alors la somme en euros associée à cette ligne horizontale. Si plusieurs lignes horizontales comportent trois symboles identiques, le joueur remporte le cumul des sommes associées à chaque ligne horizontale gagnante.
- 4.2.5 Le « Jeu 1 » est perdant dans tous les autres cas.

4.3 « Jeu 2 »

- 4.3.1 Le « Jeu 2 » est composée de deux zones de jeu représentées par deux tablettes et réparties comme suit :
- Une zone de jeu dénommée « Vos symboles » et
 - Une zone de jeu dénommée « Symboles gagnants »
- 4.3.2 Les éléments inscrits sous la couche grattable de la zone de jeu « Vos symboles » sont quatorze symboles, avec leur transcription en lettres. A chaque symbole est associée une somme en euros inscrite en chiffres avec sa transcription en lettres. Les éléments inscrits sous la couche grattable de la zone de jeu « Symboles gagnants » sont six symboles, avec leur transcription en lettres.
- 4.3.3 Le joueur gratte la zone de jeu « Vos symboles » et découvre quatorze symboles et les sommes en euros associées selon les modalités mentionnées à l'article 4.3.2. Il gratte ensuite la zone de jeu « Symboles gagnants » et découvre six symboles selon les modalités mentionnées à l'article 4.3.2.
- Si le joueur découvre, parmi les quatorze symboles inscrits dans la zone de jeu « Vos symboles », un ou plusieurs symboles identiques à un ou plusieurs symboles inscrits dans la zone de jeu « Symboles gagnants », le joueur remporte le ou les sommes associées au(x) symbole(s) de la zone « Vos symboles » identique(s) au(x) symbole(s) de la zone « Symboles gagnants ».
- 4.3.4 Le « Jeu 2 » est perdant dans tous les autres cas.

4.4 Jeu « Bonus »

- 4.4.1 Le jeu « Bonus » est composé de quatre zones de jeu représentées par les sommets des quatre pyramides et identifiables par des scarabées.
- 4.4.2 L'élément inscrit sous la couche grattable de chacune des quatre zones du jeu « Bonus » est une lettre de l'alphabet.
- 4.4.3 Le joueur gratte les sommets des quatre pyramides et découvre une lettre de l'alphabet, conformément au sous-article 4.4.2.
- 4.4.4 Si le joueur parvient à reconstituer le mot « SETH » grâce aux quatre lettres découvertes sous la couche grattable des quatre zones du jeu « Bonus », le joueur remporte la somme de 10 euros.
- 4.4.5 Le jeu « Bonus » est perdant dans tous les autres cas.
- 4.5 A l'issue de ces opérations, si le joueur obtient plusieurs gains, les gains correspondants s'additionnent pour former un lot unique indivisible.
- 4.6 Le ticket est perdant dans tous les autres cas.

Fait le 30 octobre 2019,

Par délégation de la Présidente-directrice générale de La Française des jeux

C. LANTIERI